



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

COPIE DE RÉOLUTION

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge tenue ce 11^e jour du mois de décembre 2020, à 13h00 à laquelle sont présents les conseillers suivants :

At a special council meeting of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge held on December 11, 2020 at 1:00 pm where the following councillors are presents:

Denis Fillion

Marc André Le Gris

Natalia Czarnecka

Absents/Absents : Manon Jutras, Ron Moran

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Tom Arnold. Le directeur général M. Marc Beaulieu est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Establishing a quorum and sitting under the chairmanship of the Mayor, Mr. Tom Arnold. Director General Mr. Marc Beaulieu is also present and acts as the meeting secretary.

2020-12-401 Réclamation des frais d'expertise encourus par la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge en lien avec la demande d'autorisation déposée par Canada Carbon auprès de la CPTAQ (dossier 427126)

2020-12-401 Claim for expert fees incurred by the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge in connection with the authorization request filed by Canada Carbon with the CPTAQ (file 427126)

ATTENDU que Canada Carbon inc. désire exploiter une mine de graphite et une carrière de marbre sur les lots 6 095 574-P, 6 095 577-P, 6 095 581-P, 6 095 603-P, 6 095 604-P, 6 095 605-P, compris dans le territoire de la Municipalité;

WHEREAS *Canada Carbon inc. wishes to operate a graphite mine and a marble quarry on lots 6 095 574-P, 6 095 577-P, 6 095 581-P, 6 095 603-P, 6 095 604-P, 6 095 605-P, included in the territory of the Municipality;*

ATTENDU que Canada Carbon inc. doit obtenir au préalable l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après, « CPTAQ ») afin d'utiliser un territoire visé à des fins autres que l'agriculture;

WHEREAS *Canada Carbon inc. must obtain prior authorization from the «Commission de protection du territoire agricole du Québec» (hereinafter, "CPTAQ") in order to use a territory concerned for purposes other than agriculture;*

ATTENDU que l'on retrouve sur le site visé, la présence d'érablières protégées au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, (R.L.R.Q. c. P-41.1) (ci-après, la « LPTAA »);

WHEREAS *the presence of sugar bushes protected within the meaning of the «Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles», (CQLR c. P-41.1) (hereinafter, the "LPTAA") is found on the site concerned;*

ATTENDU qu'en vertu de l'article 27 de la LPTAA, il est interdit de procéder à la coupe d'érables dans une érablière sans autorisation de la CPTAQ;

WHEREAS *under section 27 of the LPTAA, it is prohibited to cut maple trees in a sugar bush without authorization from the CPTAQ;*



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

- ATTENDU** que la demande devait, dès lors, porter sur le volet coupe d'érables pour l'obtention d'une autorisation à cet effet;
- WHEREAS** *the request should therefore relate to the cutting of maple trees to obtain an authorization for this purpose;*
- ATTENDU** que le 19 février 2020 une Entente hors cour tripartite est intervenue entre la CPTAQ, la Municipalité et Canada Carbon inc. mettant ainsi fin au litige entre la Municipalité et Carbon Canada inc. en regard notamment de la recevabilité de la demande d'autorisation déposée devant la CPTAQ;
- WHEREAS** *on February 19, 2020 a Tripartite Out-of-Court Agreement was entered into between the CPTAQ, the Municipality and Canada Carbon inc. thus putting an end to the dispute between the Municipality and Carbon Canada inc. in particular with regard to the admissibility of the authorization request filed with the CPTAQ;*
- ATTENDU** que la Municipalité et Carbon Canada inc. se sont notamment engagées à présenter toute l'information factuelle relative au Projet Miller ainsi que ses divers impacts sur l'environnement et la communauté dans le cadre des forums mis à la disposition du public en vertu des différentes étapes d'analyse du Projet Miller, aux termes de l'article 16 de cette Entente;
- WHEREAS** *the Municipality and Carbon Canada inc. in particular undertook to present all factual information relating to the Miller Project as well as its various impacts on the environment and the community within the framework of the forums made available to the public under the various stages of analysis of the Miller Project, under the terms of section 16 of this Agreement;*
- ATTENDU** qu'en vertu de l'article 19 de cette Entente, Canada Carbon inc. s'est engagée « à collaborer avec la Municipalité dans la réalisation de toute étude que cette dernière pourrait requérir, le cas échéant, sur recommandation d'un professionnel aux termes du Code des professions afin de lui permettre de comprendre, d'analyser ou de participer à bonifier le projet Miller aux fins de son acceptabilité sociale »;
- WHEREAS** *under article 19 of this Agreement, Canada Carbon inc. undertook in particular "to collaborate with the Municipality in carrying out any study that the latter may require, if necessary, on the recommendation of a professional under the terms of the Professional Code in order to enable it to understand, analyze or to participate in improving the Miller project for the purposes of its social acceptability";*
- ATTENDU** que le 24 mars 2020, la CPTAQ a demandé à Canada Carbon inc. des documents additionnels pour l'analyse du dossier à savoir :
- Un plan de réaménagement du site démontrant l'implantation d'une nouvelle érablière;
 - Un plan démontrant la topographie finale;
 - Une étude hydrographique démontrant avant, pendant et après l'exploitation de la mine et de la carrière sur les ressources eau du milieu;



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

- WHEREAS** *on March 24, 2020, the CPTAQ asked Canada Carbon inc. additional documents for the analysis of the file, namely:*
- *A site redevelopment plan showing the establishment of a new sugar bush;*
 - *A plan showing the final topography;*
 - *A hydrographic study demonstrating before, during and after the exploitation of the mine and the quarry on the water resources of the environment;*
- ATTENDU** *que dès le 19 juin 2020, la Municipalité a avisé la CPTAQ de son intention de mandater des experts pour faire la lumière sur les prescriptions proposées par Canada Carbon inc. dans le contexte global des deux (2) exploitations, en regard des ressources à protéger sur son territoire ;*
- WHEREAS** *as of June 19, 2020, the Municipality notified the CPTAQ of its intention to mandate experts to shed light on the prescriptions proposed by Canada Carbon inc. in the overall context of the two (2) operations, with regard to the resources to be protected on its territory;*
- ATTENDU** *que la CPTAQ informait, par la même occasion, la Municipalité qui lui serait loisible, après l'émission de l'orientation préliminaire, de produire ses observations et/ou à demander la tenue d'une rencontre publique conformément à la LPTAA;*
- WHEREAS** *the CPTAQ informed, at the same time, the Municipality which would be open to it, after the issuance of the preliminary orientation, to produce its observations and / or to request the holding of a public meeting in accordance with the LPTAA;*
- ATTENDU** *que le 6 août 2020 la Municipalité a demandé à la CPTAQ (résolution 2020-08-259) la tenue de rencontre/audience publique afin de lui permettre d'évaluer l'orientation et les conditions devant être remplies par Canada Carbon inc. pour gérer ses activités, tout en assurant la protection du territoire agricole faisant l'objet de la demande 427126;*
- WHEREAS** *on August 6, 2020, the Municipality asked the CPTAQ (resolution 2020-08-259) to hold a meeting / public hearing in order to allow it to assess the orientation and the conditions to be met by Canada Carbon inc. to manage its activities, while ensuring the protection of the agricultural territory which is the subject of application 427126;*
- ATTENDU** *que la Municipalité a mandaté des professionnels aux fins de fournir des observations écrites à la CPTAQ dans le cadre de cette audience/rencontre publique concernant la préservation des ressources et la protection du milieu;*
- WHEREAS** *the Municipality has mandated professionals to provide written observations to the CPTAQ within the framework of this hearing / public meeting concerning the preservation of resources and the protection of the environment;*



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

ATTENDU que ce faisant, la Municipalité a requis l'opinion d'un agronome, d'un ingénieur forestier et d'un hydrogéologue dont les mandats consistent à évaluer l'impact potentiel du projet Miller en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA ;

WHEREAS *in doing so, the Municipality requested the opinion of an agronomist, a forest engineer and a hydrogeologist whose mandates consist in evaluating the potential impact of the Miller project with regard to the criteria of article 62 of the LPTAA;*

ATTENDU que les constats auxquels parviennent ces experts soulèvent à ce jour des préoccupations importantes, en regard des 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e et 11^e critère de l'article 62 de la LPTAA, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

- a. Le projet s'insère dans une érablière à potentiel acéricole et fait partie d'un secteur prioritaire de revitalisation agricole inclus dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Argenteuil ;
- b. Le projet impactera aléatoirement plus de 43 ha d'érablières si l'on tient compte des précisions fournies par Canada Carbon inc. le 18 août 2020;
- c. Le développement du potentiel acéricole du site sera alors compromis voir détruit pour plusieurs décennies ;
- d. Les études présentées par Canada Carbon inc. ainsi que le statut très préliminaire du projet ne permettent pas d'établir qu'il n'y aura aucun impact sur la préservation des ressources eau et sol;
- e. Le plan de réhabilitation présenté ne répond pas, selon ces experts aux règles de l'art en matière de réhabilitation d'érablières et ne permettra pas une remise en état adéquate du site pour une compensation du potentiel acéricole perdu;
- f. Le plan de réhabilitation, tel que présenté, ne pourra permettre une préservation adéquate des ressources eau et sol;
- g. La localisation du projet en regard du site de moindre impact pour l'agriculture n'a pas été démontrée;
- h. L'accumulation des autorisations pour usages autres qu'agricoles dans le secteur du projet affecte l'homogénéité du territoire agricole;
- i. Le projet, tel que présenté, ne correspond pas aux aspirations et à la vision de développement du territoire et des activités agricoles de la collectivité en respect du plan d'action du PDZA de la MRC d'Argenteuil.
- j. La viabilité et la nécessité du projet d'un point de vue économique n'ont pas été démontrées;



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

WHEREAS

the findings reached by these experts to date raise significant concerns with regard to the 1st, 2nd, 3rd, 5th, 6th, 7th and 11th criteria of Article 62 of the LPTAA, which can be summarized as follows:

- a. The project is part of a maple grove with maple potential and is part of a priority agricultural revitalization sector included in the development plan for the agricultural zone (PDZA) of the MRC of Argenteuil;*
- b. The project would randomly impact more than 43 ha of sugar bushes if we take into account the details provided by Canada Carbon inc. August 18, 2020;*
- c. The development of the site's maple syrup potential would then be compromised or even destroyed for several decades;*
- d. The studies presented by Canada Carbon inc. as well as the very preliminary status of the project would not allow it to be established that there would be no impact on the preservation of water and soil resources;*
- e. The rehabilitation plan presented does not meet, according to these experts, the rules of the art for the rehabilitation of sugar bushes and would not allow an adequate restoration of the site to compensate for the lost maple potential;*
- f. The rehabilitation plan, as presented, could not allow adequate preservation of water and soil resources;*
- g. The location of the project next to the site of least impact for agriculture has not been demonstrated;*
- h. The accumulation of authorizations for uses other than agricultural in the project sector would affect the homogeneity of the agricultural territory;*
- i. The project, as presented, does not correspond to the aspirations and vision for the development of the territory and the agricultural activities of the community in accordance with the action plan of the PDZA of the MRC of Argenteuil.*
- j. The viability and necessity of the project from an economic point of view has not been demonstrated.*

ATTENDU

qu'il est plus que nécessaire, avant toute autorisation, de s'assurer d'obtenir certaines données terrain manquantes et de compléter, le cas échéant, les études réalisées par les experts mandatés par la Municipalité;

WHEREAS

it is more than necessary, before any authorization, to make sure to obtain certain missing field data and to complete, if necessary, the studies carried out by the experts appointed by the Municipality;

ATTENDU

qu'il n'appartient pas à la Municipalité d'assumer les frais des expertises nécessaires à l'étude, par la CPTAQ, de la demande d'autorisation déposée par la demanderesse Canada Carbon inc. en vertu de la «LPTAA »;



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

WHEREAS

that it is not the responsibility of the Municipality to assume the costs of the expertise necessary for the CPTAQ to study the application for authorization filed by the applicant Canada Carbon Inc. under the «LPTAA»;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que la Municipalité soumette à Canada Carbon Inc. les factures attestant des frais engagés pour la production des rapports d'expertises produits par l'hydrogéologue, l'agronome et l'ingénieur forestier dans le cadre de la demande d'autorisation 427126 et qu'elle en demande le remboursement intégral.

THEREFORE

it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved that the Municipality submit to Canada Carbon Inc. the invoices attesting to the costs incurred for the production of expert reports produced by the hydrogeologist, the agronomist and the forest engineer within the framework of the request for authorization 427126 and that it requests full reimbursement.

Adopté à l'unanimité

Carried unanimously

Copie conforme aux livres des procès-verbaux
ce 11e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)